










FONDATION RURALE INTERJURASSIENNE
STATION PHYTOSANITAIRE DU CANTON DU JURA

NOUVEAUTÉS PHYTOSANITAIRES
EN GRANDES CULTURES
EN 2024

COURTEMELON, FÉVRIER 2024

Toxicité - Risques - Sécurité

Les symboles et phrases utilisés sont les suivants (GHS):

SGH01		Explosif
SGH02		Inflammable
SGH03		Comburant
SGH04		Gaz sous pression
SGH05		Corrosif
SGH06		Toxique
SGH07		Toxique, irritant, sensibilisant, narcotique.
SGH08		Sensibilisant, mutagène, cancérigène, reprotoxique
SGH09		Danger pour l'environnement

Les codes de danger sont les suivants :

H200	Explosif instable
H201	Explosif : danger d'explosion en masse
H202	Explosif : danger sérieux de projection
H203	Explosif : danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection
H204	Danger d'incendie ou de projection
H205	Danger d'explosion en masse en cas d'incendie
H220	Gaz extrêmement inflammable
H221	Gaz inflammable
H222	Aérosol extrêmement inflammable
H223	Aérosol inflammable
H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H227	Liquide combustible
H228	Matière solide inflammable
H229	Réceptacle sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H230	Peut exploser même en l'absence d'air.
H231	Peut exploser même en l'absence d'air à une pression et/ou une température élevée(s).
H240	Peut exploser en cas d'échauffement
H241	Peut s'enflammer ou exploser en cas d'échauffement
H242	Peut s'enflammer en cas d'échauffement
H250	S'enflamme spontanément au contact de l'air
H251	Matière auto-échauffante; peut s'enflammer
H252	Matière auto-échauffante en grandes quantités; peut s'enflammer
H260	Dégage, au contact de l'eau, des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément
H261	Dégage, au contact de l'eau, des gaz inflammables
H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant
H272	Peut aggraver un incendie; comburant
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H281	Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H300	Mortel en cas d'ingestion
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H310	Mortel par contact cutané
H311	Toxique par contact cutané
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation
H331	Toxique par inhalation
H332	Nocif par inhalation
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges

- H340 Peut induire des anomalies génétiques (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
- H350 Peut provoquer le cancer (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
- H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
- H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus (indiquer l'effet s'il est connu) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
- H360D Peut nuire au fœtus.
- H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
- H360F Peut nuire à la fertilité.
- H360Fd Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
- H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
- H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus (indiquer l'effet s'il est connu) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
- H361d Susceptible de nuire au fœtus.
- H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
- H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
- H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel
- H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes (ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
- H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes (ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
- H413 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour les organismes aquatiques

EUH208 Contient du (de la) (nom de la substance sensibilisante). Peut déclencher une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Mesures à prendre lors de l'application

SPe3 (R) : 2 points	Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 2 points selon les instructions du service d'homologation.
SPe3 (D) : 20 m eaux de surface	Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation.
SPe3 (D) : 6 m biotopes	Pour protéger les plantes non cibles des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux biotopes (selon art. 18a et 18b, LPN). Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive, conformément aux instructions du service d'homologation.

Protection de l'utilisateur : nous ne reprenons pas les phrases concernant la sécurité. L'emploi systématique de gants, d'une tenue de protection, de lunettes de protection ou d'une visière, d'un masque respiratoire A2 et d'autres moyens de protection (au moins lors de la préparation de la bouillie) est cependant conseillé pour tous les produits.

Nous invitons les utilisateurs à consulter et respecter scrupuleusement toutes les indications figurant sur les étiquettes des produits utilisés.



F-X-0.2-f

Exposition aux produits phytosanitaires - Que faire?



PEAU: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau durant 15 minutes.

- Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant la prochaine utilisation.
- En cas de symptômes, appeler le 144.
- Si nécessaire, appliquer les mesures de réanimation cardiopulmonaire.
- Si aucun symptôme appeler Tox Info Suisse au 145.



YEUX: Rincer immédiatement avec de l'eau. Si possible enlever les lentilles de contact. Continuer à rincer pendant 15 minutes.

- Appeler le 144 si exposé à un produit basique (pH >11), des acides ou des amines.



INGESTION: Rincer immédiatement la bouche.

- Si la personne est capable d'avaler, donner à boire.
- **NE PAS** faire vomir.
- Appeler le 144.



INHALATION: Déplacer la personne à l'air libre et la positionner confortablement afin qu'elle puisse respirer.

- Si des symptômes sont présents, appeler immédiatement le 144.
- Si aucun symptôme, appeler Tox Info Suisse au 145.
- Si nécessaire, appliquer les mesures de réanimation cardiopulmonaire.

CMR
Cancérogène,
Mutagène et
Reprotoxique

CMR: En cas d'exposition à un produit Cancérogène, Mutagène ou/et Reprotoxique, contacter un médecin.

- En cas de symptôme appeler le 144.



D'urgence:

Secours sanitaires	144
Intoxications	145
REGA	1414
Police	117
Service du feu	118
N° d'urgence européen	112

Informations à communiquer :

Où sont les personnes blessées, où se trouve le fait?
Qui donne l'alerte (nom)?
Que s'est-il passé?
Quand a eu lieu l'accident?
Combien de personnes sont blessées?
Autres dangers, substances dangereuses?
Mon numéro de téléphone?

CÉRÉALES : stades de développement

Les stades des cultures de céréales sont donnés par les codes décimaux (CD, également appelés échelle BBCH). Les codes et stades correspondants sont donnés par le tableau suivant :

Code décimal (CD) :	Stade :
10	levée
11	une feuille
12	deux feuilles
13	trois feuilles
21	début tallage
25	mi-tallage
29	fin tallage
30	redressement (épi à 1 cm)
31	un nœud
32	deux nœuds
37	apparition de la dernière feuille
39	dernière feuille complètement développée
41	extension de la gaine
47	gaine éclatée
49	apparition des barbes
51	début épiaison
55	mi-épiaison
59	fin épiaison
61	début floraison
65	mi-floraison
69	fin floraison

Nous indiquons à droite du nom des produits (notamment les nouveaux produits) les numéros d'homologations (W-.....).

FONGICIDES : Nouveautés 2024

Sheriff (nouveau)

W-7031-2

Matière(s) active(s) :	fenpropidine 375 g/l, diféconazole 100 g/l
Vendu par	Leu+Gygax
Toxicité :	GHS07, GHS08, GHS09, EUH208, EUH401, H302, H304, H315, H319, H332, H335, H410, SP1
Formulation :	EC : concentré émulsifiable
Groupe FRAC :	5, 3
Action :	Systémique, translaminaire
Culture ; utilisation :	betteraves sucrières et fourragères ; cercosporiose, ramulariose, oïdium, rouilles
Dosage :	1 l/ha
Prix :	Fr. 84.-/ha
Remarques :	<u>correspond à Spyrale</u>

Serenade ASO (nouveau)

W-7253

Matière(s) active(s) :	Bacillus amyloliquefaciens souche QST713, 13.96 g/l
Vendu par	Bayer
Toxicité :	EUH401, SP1.
Formulation :	SC : suspension concentrée
Groupe FRAC :	BM02
Action :	divers
Culture ; utilisation :	pommes de terre, orge ; PDT: effet partiel contre alternarioses Orge: effet partiel helminthosporiose et grillures (PLS+RCC)
Dosage :	2 l/ha PDT 2-4 l/ha orge
Prix :	Fr. 54.- à 108.-/ha
Stade :	PDT: BBCH 40-89 orge: BBCH 31-51
Remarques :	<u>Autorisé en "non-recours aux produits phytosanitaires" sur pommes de terre et sur orge.</u> Max. 10 traitements à minimum 5 jours d'intervalle

FONGICIDES :

Nouveautés 2024

Kumulus WG, Solfovit WG (nouveautés)

W-4458, W-4458-1

Matière(s) active(s) :	Soufre 80%
Vendu par	BASF, Bayer
Toxicité :	EUH401, SP1.
Formulation :	WG : granulés à disperser dans l'eau
Groupe FRAC :	M02
Action :	contact
Culture ; utilisation :	blé ; septorioses foliaires (tritici et nodorum) Effet partiel contre oïdium
Dosage :	6 kg/ha
Prix :	Fr. 16.- à 29.-/ha
Stade :	BBCH 31-61
Remarques :	Max. 1 traitement par culture Uniquement sur blé semé en automne

INSECTICIDES :

Nouveautés 2024

Tepekki (homologation définitive)

W-6555, W-6555-1, W-6555-2

Matière(s) active(s) :	flonicamide (500 g/kg)
Vendu par	ISK Bioscience, Omya, Syngenta
Toxicité :	GHS07, EUH401, H412, SP1. SPe 8: Dangereux pour les abeilles.
Formulation :	WG : granulés à disperser dans l'eau
Groupe IRAC :	29 Action : contact / ingestion
Culture :	betterave sucrière, déjà homologué sur PDT et tabac
Utilisation :	contre les pucerons du feuillage, particulièrement contre puceron vert vecteur de jaunisse virale
Dosage :	0.14 kg/ha
Prix :	Fr. 59 à 62.- /ha
Remarques :	<u>Homologation définitive</u> Utilisation libre après dépassement du seuil. Max. 1 traitement par culture <u>Fait partie du programme de traitement contre le puceron vert "Acétamipride - Tepekki - Movento SC".</u> Dangereux pour les abeilles.

Movento SC (homologation provisoire)

W-6742

Matière(s) active(s) :	spirotetramat (100 g/l)
Vendu par	Bayer
Toxicité :	GHS07, GHS08, GHS09, EUH401, H317, H361, H411, SP1
Formulation :	SC : suspension concentrée
Groupe IRAC :	23 Action : contact / ingestion
Culture :	Betterave sucrière , déjà homologué sur PDT et houblon.
Utilisation :	contre les pucerons du feuillage -> pucerons verts
Dosage :	0.45 l/ha
Prix :	Fr.60.-- /ha
Remarques :	<u>Homologation provisoire sur betterave jusqu'au 30.09.2024.</u> Utilisation libre après dépassement du seuil. Max. 1 traitement par culture <u>Fait partie du programme de traitement contre le puceron vert "Acétamipride - Tepekki - Movento SC".</u> Movento SC ne doit en aucun cas être mélangé à un herbicide.

INSECTICIDES :

Nouveautés 2024

Gazelle SG, Barritus Rex, Oryx Pro, Pistol (homologation provisoire)

W-6581, W-6581-2,3,4

Matière(s) active(s) :	Acétamipride 20%
Vendu par	Stähler, Renovita, Syngenta, Omya
Toxicité :	GHS07, GHS08, GHS09, EUH401, H302, H410, SP1.
Formulation :	SG: granulés solubles dans l'eau
Groupe IRAC :	4A Action : contact / ingestion
Culture :	Betterave sucrière , déjà homologué sur colza, PDT et tabac.
Utilisation :	contre les pucerons du feuillage -> pucerons verts
Dosage :	0.2 kg/ha
Prix :	Fr. 32.- à 39.-/ha
Remarques :	<u>Homologation provisoire sur betterave jusqu'au 30.09.2024.</u> <u>Traitement sur autorisation du service phytosanitaire cantonal.</u> Max. 1 traitement par culture <u>Fait partie du programme de traitement contre le puceron vert</u> <u>"Acétamipride - Tepekki - Movento SC".</u> Dangereux pour les abeilles L'acétamipride appartient à la famille des néonicotinoïdes. Dans la plante, il est systémique et a une longue durée d'action (env.3 semaines). Sur l'insecte, il agit par contact et par ingestion, attaque le système nerveux et provoque la mort par paralysie.

INSECTICIDES :

Nouveautés 2024

Attracap (homologation provisoire)

provisoire

Matière(s) active(s) :	Metarhizium brunneum souche Cb15-III	
Vendu par	Omya	
Toxicité :	EUH401, SP1	
Formulation :	GR : granulé	
Groupe IRAC :	UNF	Action : champignon parasitoïde
Culture :	pommes de terre	
Utilisation :	contre vers fil de fer, effet partiel	
Dosage :	30kg/ha au printemps (plantation)	
Prix :	Fr. 648.-/ha	
Remarques :	<u>Homologation provisoire sur pomme de terre jusqu'au 31.07.2024.</u> Pas sur sol sec. Uniquement avec les appareils conseillés par la firme. Incorporer entièrement dans le sol. Maximum 1000 ha en CH, géré via le formulaire de commande de Omya.	

Wormox (nouveau)

W-7580

Matière(s) active(s) :	Bacillus thuringiensis var. kurstaki, souche EG 2348, 37.5%	
Vendu par	Stähler	
Toxicité :	SP1.	
Formulation :	WP : poudre mouillable	
Groupe IRAC :	11A	Action : ingestion
Culture :	tabac	
Utilisation :	noctuelles (défoliatrices)	
Dosage :	1 kg/ha	
Prix :	Fr. 55.-/ha	
Remarques :	Appliquer au début de l'attaque. Ne pas utiliser par temps froid. Le pH de la bouillie doit être inférieur à 8. Seulement contre jeunes stades larvaires. Max. 3 traitements.	

HERBICIDES : Nouveautés 2024

Aduka (nouveau) W-7190-1

Matière(s) active(s) : flufénacet 400 g/l, diflufénican 200 g/l

Groupe : oxyacétamide, pyridimécarboxamide

Vendu par Omya

Toxicité : GHS07, GHS08, GHS09, EUH401, H302, H317, H373, H410, SP1.

Formulation : SC : suspension concentrée

Groupe HRAC : 15, 12 Action : OS

Culture : **céréales**

Spectre d'efficacité : dicotylédones annuelles
monocotylédones annuelles

Dosage : 0.4-0.6 l/ha

Prix : Fr. 80.- à 120.-/ha

Stade : BBCH 00-24

Remarques : correspond à Herold SC

Xenturion (nouveau) W-6085-3

Matière(s) active(s) : fluazifop-P-butyle 125 g/l

Groupe : FOP

Vendu par Stähler

Toxicité : GHS08, GHS09, EUH208, EUH401, H361, H410, SP1.

Formulation : EC : concentré émulsifiable

Groupe HRAC : 1 Action : F

Culture : **betterave, pois prot., pommes de terre, soja, tournesol, tabac, houblon**

Spectre d'efficacité : selon dosage:
monocotylédones annuelles
repousses de céréales
monocotylédones vivaces

Dosage : 1 à 3 l/ha selon culture

Prix : Fr. 15.- à 45.-/ha

Remarques : correspond à Fusilade Max

HERBICIDES :

Nouveautés 2024

Rimuron (nouveau)

W-7565

Matière(s) active(s) :	rimsulfuron 25%	
Groupe :	sulfonylurée	
Vendu par	Leu+Gygax	
Toxicité :	GHS07, GHS09, EUH401, H319, H410, SP1.	
Formulation :	WG : granulés à disperser dans l'eau	
Groupe HRAC :	2	Action : F+R
Culture :	maïs, pommes de terre	
Spectre d'efficacité :	dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles, millets	
Dosage :	30-40 g/ha	
Prix :	Fr. 60.- à 80.-/ha	
Stade :	BBCH 12-16 maïs, BBCH 11-19 PDT	
Remarques :	<u>correspond à Titus</u> Traitement fractionné possible, 2 fois 20 g/ha par culture et par année avec intervalle de 7 à 14 jours	

Tanaris (2019), Braudio, Zeppelin (nouveau)

W-7320, W-7320-2, W-7320-3

Matière(s) active(s) :	diméthénamide-P 333 g/l, quinmérac 167 g/l	
Groupe :	chloroacétamide, quinoline	
Vendu par	BASF, Syngenta, LG	
Toxicité :	GHS07, GHS09, EUH401, H317, H319, H410, SP1, SPe2.	
Formulation :	SE : suspension émulsion	
Groupe HRAC :	15, 4	Action : OS, F+R
Culture :	betteraves, colza	
Spectre d'efficacité :	dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles	
Dosage :	1.5 l/ha	
Prix :	Fr. 98.-/ha	
Stade :	BBCH 00-18 colza , BBCH 10-18 betterave	
Remarques :	<u>Depuis 2023, les produits sont utilisables en zone karstique</u> Interdit en S2 et SH. Au maximum tous les 2 ans sur la même parcelle. En automne au maximum tous les 4 ans. Au maximum 250 g de Quinmérac /ha.	

RÉPULSIF :

Nouveautés 2024

Ibisio (homologation provisoire)

provisoire

Matière(s) active(s) : BPO Back Pepper Oleoresin 400 g/l

Vendu par Bayer

Culture : **tournesol, maïs**

Utilisation : répulsif contre oiseaux

Dosage : 100 ml / 50'000 gr.

Prix :

Remarques : Provisoire jusqu'au 31.08.2024

RETRAITS 2024 :

Matière active	Catégorie	Produit	Délai d'utilisation	Remarque
diméthachlore	herbicide	tous les produits: Brasan Trio, Colzor Trio, Galipan3,		Tous les produits interdits en PER
métazachlore	herbicide	tous les produits: Butisan S, Devrinol Plus, Rapsan 500, Bredola, Bengala, Cleranda, Gala, Trax ...		Tous les produits interdits en PER - grandes cultures
nicosulfuron	herbicide	tous les produits: Arigo, Dasul Extra 6 OD, Elumis, Hector Max, Nicogan, ...		Tous les produits interdits en PER
S-métolachlore	herbicide	tous les produits: Calado, Camix, Deluge, Dual Gold, Frontex, Gardo Gold, Lumax, Total ...		Tous les produits interdits en PER, sauf contre souchet
terbuthylazine	herbicide	tous les produits: Akris, Aspect, Calaris, Click Premium, Gardo Gold, Lumax, Prado, Pyran, Spectrum Gold, Successor T, Topcor, ...		Tous les produits interdits en PER
clopyralide	herbicide	Lontrel 100	30.11.2024	Produits encore disponibles: Clio 100, Cliophar 100
Coniothyrium minitans	fongicide	Contans WG , Bayer	05.04.2024	Lalstop Contans WG, vendu par Danstar Ferment AG, est disponible
Coniothyrium minitans	fongicide	Contans WG , Andermatt Biocontrol	30.06.2024	Lalstop Contans WG, vendu par Danstar Ferment AG, est disponible
cyazofamide	fongicide	Ranman	31.05.2024	Plusieurs autres produits dispo avec concentration plus faible: Ranman Top, Slowgirl

RETRAITS 2023 RAPPEL :

Matière active	Catégorie	Produit	Délai d'utilisation	Remarque
cyproconazole	fongicide	Tous les produits: Agora SC, Amistar Xtra	30.06.2023	Agora SC, Amistar Xtra, Cielex, Desi>pro XXC, Acipro, Minister, Sphere, Sphere 535 C, Trinazol
famoxadone	fongicide	Tous les produits: Tanos, Equation Pro	31.12.2022	Tous les produits retirés,
prochloraze	fongicide	Tous les produits	30.06.2023	Kantik, Orius Top, Mirage, Prochloraz, d'autres en import para
triazoxide	fongicide	tous les produits: EFA	30.06.2023	
méfenpyr diéthyl	herbicide	Husar OD	31.05.2024	Le méfenpyr diéthyl est retiré en tant que substance active, mais reste présent dans plusieurs produits homologués en tant que phytoprotecteur.
pendiméthaline	herbicide	Bacalon Aqua, Hysan Micro, Sitradol Micro	31.03.2023	Bcp produits dispo à base de pendiméthaline
mécoprop-P (67.4 %) + carfentrazone-éthyle (3.3 %)	herbicide	Aim; Break Royal; Captain-perfectLawn	30.09.2023	Les deux substances actives peuvent être utilisées, seules, pour d'autres applications.
triclopyr + 2,4-D	herbicide	tous les produits retirés (Genoxone ZX, Tribel Plus)	15.10.2023	
alpha-cyperméthrine	insecticide	tous les produits: Fastac Perlen	30.06.2023	
deltaméthrine	insecticide	Aligator	25.01.2023	Remplacé par Aligator W-7410-2
lambda-cyhalothrine	insecticide	Kaiso EG	15.07.2023	Produits encore disponibles: Karate Zeon, Kendo, Ravane 50, Techno, Techno 10 CS, Cyalothrin 100,
lambda-cyhalothrine	insecticide	TAK 50 EG	15.07.2023	Le produit du même nom, de Stähler également, avec le N° W-7465 reste autorisé, comme plusieurs autres produits à base de lambda-cyhalothrine.
indoxacarbe	insecticide	Ammate, Steward	01.04.2023	Tous les produits retirés

Les informations contenues dans ce document reflètent la situation actuelle de l'homologation des produits. À noter que les homologations par analogie n'y sont pas toutes mentionnées ; les importations parallèles sont en principe ignorées. Les nouvelles homologations ou modifications qui surviendraient par la suite seront présentées, le cas échéant, par le bulletin phytosanitaire.

L'index phytosanitaire en ligne constitue la référence en la matière :

<https://www.psm.admin.ch/fr/produkte>

Les délais d'écoulement de stocks et d'utilisation pour produits phytosanitaires avec autorisation terminée ou en suspens ont été adjoints à l'**index phytosanitaire en ligne**.

Les modifications qui ont découlé du réexamen ciblé des produits phytosanitaires peuvent être consultées sur le lien suivant :

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/zulassung-pflanzenschutzmittel/zulassung-und-gezielte-ueberpruefung/gezielte-ueberpruefung.html>

Les prix indiqués le sont à titre indicatif et sont ceux publiés par Agroline.